Information inscriptions 2022
Centres de loisirs, Séjours & Mercredis Nature

Les inscriptions 2022 débutent le 6 décembre 2021 et pourront se faire tout au long de l'année selon les places disponibles.

NOUVELLE PROCEDURE

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS (bulletin d'inscription + pièces jointes + règlement *) et dans la limite des places disponibles.

Comment s'inscrire ?

1. **Récupérez votre dossier d'inscription**
   - En téléchargeant directement le dossier sur notre site internet
   - En demandant, à partir du 6 décembre 2021, un dossier à inscription@lemoulinnnature.fr
   - En venant retirer un dossier papier au Moulin Nature
2. **Retournez votre dossier**
   - Soit par mail via inscription@lemoulinnnature.fr (si vous réglez par virement)
   - Par voie postale ! Le Moulin Nature - 7 rue de la savonnerie 68460 LUTTERBACH
   - Soit en le déposant au Moulin Nature

ATTENTION ! IL N'Y A PLUS DE PRE-INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE.

Les inscriptions sont prises en charge dans l'ordre d'arrivée du dossier COMPLET avec règlement

- Pour les familles réglant par chèque : possibilité de régler en plusieurs fois. Encaissement au démarrage de l'activité.
- Pour les familles payant par virement, votre inscription ne sera validée qu'à réception d'un acompte de 30%. Le solde devra être versé 30 jours avant le début de l'activité. Sans versement du solde, votre place sera réattribuée à une autre famille.
- Pour les familles payant en bons CAF 2022 ou chèques vacances, si vous n'avez pas encore les titres 2022, merci de nous faire parvenir un chèque de caution. Celui-ci vous sera rendu à réception de vos bons CAF ou chèques vacances.

Pièces à fournir pour 2022

- Le bulletin d'inscription (un par enfant)
- Le règlement (espèce, bons Caf, chèque(s) avec le nom de l'enfant au dos, confirmation du virement d'acompte)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la règlementation en vigueur
- Le formulaire d'adhésion à l'association 2022
- Une attestation d'assurance
- Le formulaire du droit à l'image
- une copie de votre dernier avis d'imposition recto /verso

3. **Attendez la confirmation d'inscription – par mail.**
4. **Une facture vous sera envoyée par mail, à l'issue de l'activité sur simple demande.**

POUR TOUTE INFORMATION,
Tél : 03.89.50.69.50 - Mail : inscription@lemoulinnature.fr

Bulletin d'inscription Centre de Loisirs 2022

Nouveauté : les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
Seuls les dossiers COMPLETS seront validés (bulletin d'inscription + pièces jointes + règlement)

NOM de l'enfant : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... /...../.....
□ fille □ garçon

Coordonnées du responsable légal :

Nom :..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél dom : ..... Tél prof : ..... Tél port : .....

Mail : .....

Régime Sécurité Sociale : □ Général □ Local □ Autre (à préciser) .....

CAF : N° allocataire ..... □ Général □ MSA □ Autre (à préciser) .....

1- Je souhaite inscrire mon enfant aux activités suivantes : cochez la/les case(s) correspondante(s)

Thèmes	Dates	ALSH	Nuitée sous tente
Le mystère des traces cachées	Du lundi 07 au vend. 11 février (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	
Ça mouline au Moulin	Du lundi 11 au jeudi 14 avril (4 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	
Tech, méca et scratch	Du mardi 19 au vend. 22 avril (4 jours)	☐ + de 10 ans	
Mon village de cabanes	Du lundi 11 au vend. 15 juillet (4 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	☐ Oui
Le musée des beaux art'bres	Du lundi 18 au vend. 22 juillet (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	☐ Oui
BZZZ ça jardine !	Du lundi 25 au vend. 29 juillet (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	☐ Oui
Libellules airlines	Du lundi 01 au vend. 05 août (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	☐ Oui
Même pas peur !	Du lundi 22 au vend. 26 août (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	☐ Oui
Trucs, bidules et machins-chouettes	Du lundi 24 au vend. 28 octobre (5 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	
Fais le toi-même !	Du lundi 31 au vend. 4 novembre (4 jours)	☐ 3 – 5 ans ☐ 6 – 12 ans	

2- J'atteste que mon enfant bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile (photocopie de l'attestation à joindre) : Contrat n° .....Organisme : .....

3- Menu : ☐ Normal ☐ Végétarien

4- Personnes autorisées à chercher mon enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

5- Règlement

Nouveauté : votre tarif varie en fonction de vos revenus & du nombre d'enfant(s) au sein de votre foyer !

Nombre d'enfant(s) au sein du foyer : …….

Merci d'entourer le tarif adéquat

Tarifs 2022	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Famille 1 enfant	RFR ≤ 14 000€	14 000€≤ RFR ≤ 26 000€	26 000€≤ RFR ≤ 33 000€	33 000€≤ RFR ≤ 52 000€	RFR ≥ 52 000€
Famille 2 enfants	RFR ≤ 20 000€	20 000€≤ RFR ≤ 32 000€	32 000€≤ RFR ≤ 39 000€	39 000€≤ RFR ≤ 58 000€	RFR ≥ 58 000€
Famille 3 enfants et plus	RFR ≤ 26 000€	26 000€≤ RFR ≤ 38 000€	38 000€≤ RFR ≤ 45 000€	45 000€≤ RFR ≤ 64 000€	RFR ≥ 64 000€
Tarif semaine 5 jours	**90 €**	**105 €**	**125 €**	**140 €**	**155 €**
Tarif semaine 4 jours	**72 €**	**84 €**	**100 €**	**112 €**	**124 €**
Nuitée	**10 €**	**12 €**	**14 €**	**16 €**	**18 €**

BONUS ! Réduction deuxième enfant pour inscription à une activité la même semaine : -10€
Merci de joindre les 2 premières pages de votre dernier avis d'imposition. A défaut, le tarif 5 sera appliqué.

Je règle la somme totale de (activité(s) + adhésion familiale annuelle 20€) : …….€

☐ Chèque ……€ - Règlement en une ou plusieurs fois possible – encaissement le premier jour de l'activité - à l'ordre de CINE LE MOULIN

☐ Prise en charge C.E. : ……€ Nom du C.E. : ……..

☐ Chèques vacances : ……€

☐ Bons CAF : ……€

☐ Espèces : ……€

☐ Virement : ……€ En cas de virement, afin de valider mon inscription, je verse un acompte de 30%, soit ……€ puis le solde de ……€ au plus tard 30 jours avant le début de chaque activité :
IBAN : FR76 1027 8030 1200 0272 2034 554 – BIC : CMCIFR2A

Conditions d'annulation :

- *Dans le cas où la place libérée a été reprise par un autre enfant, un forfait de 15 €, par activité annulée, sera appliqué pour frais de traitement de dossier.*
- *Dans le cas où la place libérée ne serait pas reprise par un autre enfant, un pourcentage du coût de l'activité restera à la charge de la famille, sauf pour raison médicale ou événement familial (justificatif demandé) :*
  - *Annulation 4 semaines avant le séjour : 30% du montant*
  - *Annulation 2 semaines avant le séjour : 50% du montant*
  - *Annulation 7 jours avant le départ en séjour : 75% du montant*
  - *Annulation 2 jours avant le départ en séjour : 100% du montant*
- *Après le démarrage de la semaine d'accueil de loisirs ou camp : aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences pour raison médicale font l'objet d'un remboursement* (*remboursement partiel hors coût repas et goûter) sur présentation d'un certificat médical.*

A l'issue du séjour je souhaite une facture : ☐ Oui ☐ Non

En signant ce formulaire, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'annulation 2022

Fait à : …… Le : …… Signature du responsable légal

BULLETIN D'ADHESION 2022

Le Moulin Nature est un lieu d'animations, d'échanges et d'apprentissages qui sensibilisent à la nature par des démarches participatives et écocitoyennes

Adhérer à l'association vous permet de :

- soutenir notre action éducative envers les jeunes et le grand public,
- bénéficier de tarifs préférentiels sur les animations proposées
- participer à tous les moments de la vie associative.

Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2022

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél port :

Mail :

En tant que :

☐ Membre individuel -15 €

☐ Famille - 20 €
Cette adhésion prend en compte mon conjoint :
Mes enfants :

☐ Membre associatif (personnes morales : association, sociétés ...) -30 €
Nom et Adresse de l'organisme

Je souhaite recevoir la newsletter : ☐Oui ☐ Non

Fait à le Signature de l'intéressé(e) :

Et si vous faisiez un don ? Votre don servira à soutenir nos actions éducatives et vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.
Je souhaite soutenir les actions du Moulin Nature et fais un don de :

Règlement : ☐Espèces ☐ Chèque (à l'ordre du MOULIN NATURE) ☐ Virement
IBAN : FR76 1027 8030 1200 0272 2034 554 – BIC : CMCIFR2A
Un reçu fiscal vous sera adressé PAR MAIL OU COURRIER sous 15 jours

Le Moulin Nature 7 rue de la Savonnerie 68460 Lutterbach 03 89 50 69 50 contact@lemoulinnature.fr

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

L'ENFANT :

NOM : _____

PRENOM : _____ ❑ GARCON ❑ FILLE

DATE DE NAISSANCE : _____

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS (Obligatoires pour les naissances à partir de 2018)	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Taille : …… Poids :…….. (Informations importantes en cas d'urgence)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? ❑Oui ❑ Non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME ❑oui ❑non MEDICAMENTEUSES ❑ oui ❑ non

ALIMENTAIRES ❑oui ❑ non AUTRES ……

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

……
……
……

VOTRE ENFANT EST-IL PORTEUR **D'UN HANDICAP ?** ❑ **O**ui ❑ Non

VOTRE ENFANT A-T-IL ?

DES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation…) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

……
……
……

DES **DIFFICULTES DE COMPORTEMENT** (timidité, angoisses, relation avec les autres enfants, avec les adultes…) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

……
……
……

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

MERCI DE PRECISER SI VOTRE ENFANT PORTE DES LUNETTES, DES LENTILLES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES (Prévoir les étuis ad hoc au nom de l'enfant)

……
……

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? ❑Oui ❑Non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (régime alimentaire particulier…)

……
……

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE.....

TÉLEPHONE(S) où vous joindre pendant la journée :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT *(FACULTATIF)*.....

Je soussigné(e), ...(père, mère, tuteur), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, en suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date : Signature :

FORMULAIRE DE DROIT A L'IMAGE 2022

Je, sous-signé(e)

autorise mon enfant

né(e) le

à être photographié ou filmé :

- par les animateurs du Moulin ☐ Oui ☐ Non
- par la presse écrite ou télévisuelle ☐ Oui ☐ Non

J'autorise le Moulin à :

- diffuser les photos ou vidéos de mon enfant sur internet : ☐ Oui ☐ Non
- diffuser les photos ou vidéos de mon enfant sur Facebook : ☐ Oui ☐ Non
- à conserver ces photos ou vidéos définitivement et sans aucune rémunération, pour toute utilisation ultérieure par lui-même. ☐ Oui ☐ Non

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui me concernent.

Fait à le Signature de l'intéressé(e) :

Règlement des Centres de Loisirs & Séjours

Le Moulin propose des Centres de Loisirs et des séjours durant les vacances scolaires et des activités extra-scolaires tout au long de l'année. Les activités sont ouvertes à tous les enfants de 3 à 18 ans et adolescents, quelle que soit leur commune d'origine.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont validées, par ordre d'arrivée, à réception d'un dossier complet accompagné du règlement, et dans la limite des places disponibles.
Seule une confirmation par mail fera office de justificatif de confirmation.

Pièces à fournir obligatoirement avec le bulletin d'inscription :

- Le bulletin d'inscription (un par enfant)
- Le règlement (espèces, Bons Caf, chèque(s), confirmation du virement d'acompte)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la règlementation en vigueur
- Le formulaire d'adhésion à l'association 2022
- Une attestation d'assurance
- Le formulaire du droit à l'image
- Votre dernier avis d'imposition recto /verso

L'adhésion à l'Association est obligatoire : 20€ pour l'année et pour toute la famille

Sans l'ensemble de ces éléments, nous ne pourrons accepter votre enfant.

Les fiches de renseignements doivent être remplies avec soin, merci de signaler par la suite tout changement éventuel (n° de téléphone ou adresse mail par exemple).

L'enfant doit être assuré : responsabilité civile pour les dommages qu'il peut causer, et individuelle accident pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable.

2. Absences

Dans tous les cas, il est indispensable de prévenir de l'absence de l'enfant.

Lors de l'inscription, le parent signataire s'engage à signaler en toute bonne foi tout problème de santé ou comportemental qui pourrait se déclarer pendant le séjour. Dans ce cas, les conditions d'accueil seront discutées entre le parent et le directeur dans l'intérêt de l'enfant et du groupe pour un déroulement harmonieux de la session.

Le directeur se réserve cependant le droit de refuser toute inscription qui pourrait porter préjudice à l'enfant lui-même ou au groupe. Tout problème connu et potentiel non déclaré à l'inscription qui deviendrait effectif durant le séjour, perturbant de manière durable ou mettant en danger l'enfant ou le groupe, peut amener le directeur à demander le retrait immédiat de l'enfant par ses parents, sans prétendre à aucun remboursement. Les frais occasionnés par le renvoi seront intégralement à la charge de la famille.

3. Les tarifs

Les tarifs sont calculés sur la base des ressources annuelles du ménage et du nombre d'enfant(s) figurant sur le dernier avis d'imposition disponible. Une copie de ce dernier doit être jointe au dossier d'inscription. Réduction de 10 € à partir du 2ème enfant.

4. Les conditions d'annulation

* **de votre part** :

Dans le cas où la place libérée a été reprise par un autre enfant, un forfait de 15 €, par activité annulée, sera appliqué pour frais de traitement de dossier.

Dans le cas où la place libérée ne serait pas reprise par un autre enfant, un pourcentage du coût de l'activité restera à la charge de la famille, sauf pour raison médicale ou événement familial (justificatif demandé) :

- Annulation 4 semaines avant le séjour : 30% du montant
- Annulation 2 semaines avant le séjour : 50% du montant
- Annulation 7 jours avant le départ en séjour : 75% du montant
- Annulation 2 jours avant le départ en séjour : 100% du montant

Après le démarrage de la semaine d'accueil de loisirs ou camp : aucun remboursement ne sera effectué. Seules les absences pour raison médicale font l'objet d'un remboursement* (*remboursement partiel hors coût repas et goûter) sur présentation d'un certificat médical.

* **de notre part** : quelle qu'en soit la raison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés à l'exclusion de toute autre indemnité.

5. Les horaires

Il est demandé aux parents de respecter les horaires suivants :

- Pour les accueils de loisirs : les activités fonctionnent de 9h à 17h, arrivée des enfants entre 8h et 9h - départ des enfants entre 17h et 18h – Aucune arrivée avant 8h00.
- Pour les séjours : les horaires seront convenus lors de la réunion de préparation
- Pour les autres activités (dont Mercredis nature) : voir fiche d'inscription

Pour des raisons de responsabilité, le Moulin **ne peut pas accueillir les enfants dans ses locaux en dehors des horaires annoncés le matin.** L'accueil et le départ se déroulent au Moulin, sous la responsabilité d'un animateur. Toute personne, chargée de venir prendre l'enfant, doit être inscrite sur la fiche d'inscription remplie et signée par le parent responsable, ou munie d'une autorisation écrite et signée par ce même parent.

6. Aspects pédagogiques

Les activités proposées sont à caractère environnemental, éducatif, culturel ou artistique. Elles doivent permettre à l'enfant non seulement de passer un temps agréable durant lequel il éprouve du plaisir à être avec les autres, mais aussi de favoriser l'éducation, la socialisation, la responsabilité, la découverte et la sensibilisation à l'environnement. Les rythmes des accueils sont adaptés aux tranches d'âges concernées. L'équipe pédagogique s'assure que la pause déjeuner soit un moment de détente dans un esprit de convivialité.

L'équipe d'animation veille à la bonne intégration de l'enfant dans les activités proposées et veille à garantir la sécurité physique et morale des enfants. Elle se tient à la disposition des parents.

7. Santé

Un enfant malade ne pourra pas être accueilli. La durée d'éviction prescrite par le médecin devra être respectée. Pour les enfants sous traitement médical, en cas de nécessité dûment constatée par une ordonnance médicale donnant autorisation au responsable du Centre de Loisirs, celui-ci pourra donner le(s) remède(s) prescrit(s). Ils ne peuvent être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs en cas de problème pendant la présence de l'enfant. En cas de visite chez un médecin ou de frais de pharmacie, les parents rembourseront les frais avancés par le C.I.N.E sur présentation des justificatifs. Dans tous les cas, un contact rapide sera pris avec la famille. En cas de maladie ou d'accident durant l'accueil de loisirs, la prise en charge peut être organisée par le C.I.N.E. selon la complexité de la situation et de la validation de notre assurance.

8. Les repas

Les parents précisent sur le bulletin d'inscription l'option des menus : "normal" ou "végétarien". Pour toute autre information concernant les régimes alimentaires (allergies, intolérances ...) nous consulter.

Le déjeuner : Les repas sont préparés ou livrés sur place par un traiteur. Les enfants sont parfois invités à participer à la préparation des repas froids par 2 ou 3 volontaires. Les animateurs supervisent et organisent le dressage de la table par les enfants. Le lavage des mains est obligatoire avant le repas. Les animateurs s'adaptent à l'autonomie des enfants. Ils supervisent et organisent le débarrassage de la table par les enfants.

Les goûters : Vers 10h, et vers 16h. Le matin, il est composé d'un fruit de saison et d'une boisson. L'après-midi, il peut être préparé par les enfants eux-mêmes lors d'un temps d'animation.

9. Encadrement

La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés. Les temps d'accueil sont habilités et dépendent de la réglementation « Jeunesse et Sports » en vigueur. L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que les projets d'activités qui s'inscrivent dans le projet associatif de la structure.

Les animateurs possèdent les diplômes requis par la législation en matière d'encadrement de jeunes.

Documents disponibles sur le site internet du Moulin, et consultables à l'accueil lors des semaines d'ALSH.

10. Divers

Les affaires personnelles des enfants doivent être marquées à leur nom. Les activités proposées peuvent être salissantes : les enfants s'équipent de tenues confortables et adaptées aux activités en extérieur. Une paire de bottes est souvent nécessaire, il est conseillé d'éviter les chaussures ouvertes (type sandales). Une paire de chaussons pour l'intérieur est demandée. Les bijoux, téléphones portables et autres Smartphones ou tablettes, ainsi que plus généralement les objets de valeur (le Moulin décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol), les jouets personnels, le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs sont interdits pour des raisons de sécurité

Pour toute information particulière concernant un enfant et nécessaire au bon déroulement de l'accueil, merci de prendre contact avec le responsable du Centre de Loisirs.

L'inscription à toute activité vaut pour acceptation de ces modalités.